



Résumé des questions économiques et sociales: **semaine n° 207 du 30 décembre 2024**

FONDERIE DE BRETAGNE À CAUDAN (MORBIHAN) : RENAULT VA METTRE 5 MILLIONS D'EUROS EN PLUS « POUR ACCOMPAGNER LA REPRISE » !

Pour rappel, Fonderie de Bretagne, filiale historique de *Renault group*, vendue voici deux ans à Callista, est en négociations exclusives avec *Private Assets* depuis six mois. Les discussions s'enlisent notamment autour de l'engagement de *Renault* sur les volumes de commandes. « Nous ne pouvons dans le contexte du marché automobile, nous engager sur des volumes au-delà de 2025, pas plus avec la Fonderie qu'avec un autre équipementier. »

Ces dernières heures, les discussions se poursuivent entre les différents acteurs. *Renault* qui a d'ailleurs annoncé mardi compléter son effort financier (30 millions d'euros) de « **5 millions d'euros pour accompagner la reprise et aider à la diversification** ». *Private Assets* aurait de son côté proposé de doubler le montant de son engagement et de le porter à **3 millions d'euros, outre les 11 000 tonnes de volume promises au plan de charge.**

Dernière minute : aucun accord n'a finalement pu être signé entre la Fonderie et *Private Assets*, lors d'une visio vendredi 20 décembre, à 10 h.

« Renault doit désormais faire face à ses responsabilités et assumer les conséquences des décisions qui seront prises »

Renault refuse d'apporter suffisamment de visibilité sur la part de marché de leurs commandes attribuées à FDB. Or, cette visibilité est nécessaire pour permettre tout projet de reprise industriel. »

Renault Group a tout fait pour entraver les négociations !

Renault Group porte l'écrasante responsabilité de ce drame économique et social. Alors que les salariés et la direction ont démontré la viabilité d'un projet d'avenir pour l'entreprise, diversification de la production, modernisation des outils, efforts financiers conséquents, Renault Group a tout fait pour entraver ces négociations. *Au-delà de ce drame humain survenu à quelques jours de Noël, cette décision de Renault est aussi un non-sens économique et financier. Des millions d'euros ont été investis pour remettre cette entreprise sur les rails.*

AMIENS (SOMME) : DES FAMILLES À LA RUE EN PLEIN MOIS DE DÉCEMBRE : "QUE DES ADULTES DORMENT DEHORS, CE N'EST DÉJÀ PAS NORMAL, MAIS DES ENFANTS, C'EST INADMISSIBLE" !

Le 16 décembre, un membre du collectif RESF 80 communiquait sur la présence de plusieurs familles à la rue sans solution d'hébergement à Amiens malgré des températures très basses. Il accuse la préfecture de ne pas assumer ses responsabilités envers eux.

C'est dans le centre-ville d'Amiens, près de la gare, que des bénévoles du collectif RESF 80 (Réseau éducation sans frontières) ont rencontré plusieurs familles à la rue vendredi 13 et le week-end des 14 et 15 décembre. Parmi elles, **six enfants et deux mères isolées et une dizaine d'hommes sans solution pour passer leurs nuits au chaud.** "Que des adultes dorment dehors, ce n'est déjà pas normal, mais des enfants, c'est inadmissible", s'insurge Louis Pastoor, bénévole de l'association. *Dans quelle société on met des enfants à la rue ? Dans aucune culture, aucune religion, aucune philosophie !"*

Un refus de prise en charge ?

Alors que RESF aurait contacté le 115 vendredi 13 décembre aux alentours de 22h30 pour trouver des places d'hébergement à ses familles en détresse, on leur aurait répondu qu'ils ne pourraient être pris en charge. *Les agents du 115 ont l'obligation de transmettre le message suivant. "Malheureusement, nous n'avons pas de place. Nous*

sommes complets." *Ce n'est pas qu'ils sont complets, c'est ce qu'on leur demande de dire parce que la préfecture ne veut pas payer les 20 € par personne supplémentaires*, affirme Louis.

Cachez ces choses que je ne saurais voir !

De son côté, la préfecture indique dans un communiqué qu'elle n'a pas été informée de la présence de familles à la rue : "Des maraudes sont effectuées tous les soirs par le SAMU social avec pour objectif de détecter les situations les plus précaires et d'aller au contact des publics vulnérables. Lors des maraudes effectuées ces derniers jours, aucune femme avec enfants n'a été vue par le SAMU social."

Elle précise par ailleurs que 50 places supplémentaires seront proposées dans la Somme, sans préciser si ce seront des places en accueil de jour ou en hébergement d'urgence pour la nuit.

Des structures insuffisantes !

Les familles seraient bien accueillies le jour, mais pas la nuit d'après Louis Pastoor. Une aberration selon lui : "C'est très bien qu'il y ait des accueils jours, d'ailleurs le nouvel accueil de jour qui a ouvert à Amiens génère énormément de relations publiques de la part de Monsieur de préfet et de l'Apap, mais **ce centre est fait pour recevoir des enfants en âge d'être scolarisés donc bon, ils sont priés de dormir sur du béton, la nuit, sans protection et puis le matin, soit ils vont à l'accueil de jour ou alors, ils vont à l'école s'ils ne sont pas trop fatigués**. Ce ne sont pas des accueils de jour dont on a besoin, ce sont des accueils de nuit. Il ne faut pas être sorti de Saint-Cyr pour savoir ça".

Pour lui, c'est un contexte global qui tend à compliquer davantage l'accueil de ces personnes, qui pour la plupart sont demandeuses d'asile : "Je ne comprends pas cette haine de l'étranger qui s'installe en France. Je ne comprends pas cette haine vis-à-vis d'enfants".

Volontaire depuis de nombreuses années dans les associations amiénoises, il a constaté une évolution des rapports entre les bénévoles et les administrations : "Avant, nous avions régulièrement des réunions avec l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) : *qui s'occupe des exilés* mais, **depuis le premier quinquennat d'Emmanuel Macron, plus rien**".

Que dit la loi ?

Maître Jean-Charles Homehr, avocat en droit public, explique que : "c'est l'État qui est compétent en matière d'hébergement d'urgence et le département a une compétence supplétive en cas de carence de l'État". Quel que soit le statut des gens en situation de vulnérabilité, l'État doit leur proposer un hébergement d'urgence, et ce, même s'ils sont sans papiers.

En droit, le manque de place auprès du 115 ne serait pas un argument suffisant pour laisser des gens à la rue. "C'est la théorie qui se confronte à la pratique. Je ne dis pas qu'ils ne font pas tout ce qu'ils peuvent pour trouver des places, mais le 115, c'est un dispositif parmi d'autres. Si ça ne suffit pas, soit il faut l'augmenter, soit il faut trouver autre chose, mais ça n'exonère pas l'État de sa responsabilité en matière d'hébergement d'urgence."

LE 22 JANVIER 2025 : JOURNÉE DE GRÈVE ET DE MANIFESTATION ! LA LISTE DES FERMETURES DE SITES N'EN FINIT PLUS DE S'ALLONGER !

Dans l'Isère ou le Nord, chez Michelin ou Arkema, dans le pétrole ou le médico-technique, personne n'est épargné face aux milliers d'emplois détruits et appelés à disparaître ! Jamais une telle vague de misère ne s'était abattue sur le monde du travail que celle qui nous submerge aujourd'hui ! Et alors que chaque jour nous pensons en avoir atteint le pic, les organisations patronales annoncent pour 2025 de nouvelles menaces sur des milliers d'autres emplois. **Il faut se relever maintenant avant qu'il ne soit trop tard ! Face à nous 2 options : SUBIR OU AGIR!** Face aux affameurs et aux fossoyeurs de l'emploi, la FNIC CGT ne peut se résoudre à choisir le camp de la défaite et de l'humiliation ! Agir avant qu'il ne soit trop tard avec l'arme la plus tranchante de la classe ouvrière : **LA GRÈVE !** Si nous abandonnons les Camarades qui luttent seuls face à des plans « *anti sociaux* », nous les condamnons.

Les travailleurs doivent relever la tête collectivement !

Nous devons montrer à nos exploiters que non seulement ils devront faire face à la détermination de ceux que l'on envoie dans la misère mais aussi de l'ensemble du monde du travail qui se dresse par solidarité. Nos patrons et leurs complices ne pourront alors que reculer dans leurs destructions méthodiques !

C'est dans cette optique que la FNIC-CGT appelle à une grève le 22 janvier de l'ensemble des travailleurs sur la question de l'emploi mais aussi de la dignité ouvrière !
LE 22 JANVIER 2025 : JOURNÉE DE GRÈVE ET DE MANIFESTATION !
POUR L'ARRÊT DES PLANS ANTI SOCIAUX ET L'INTERDICTION DES LICENCIEMENTS,
LA FNIC-CGT APPELLE À LA GRÈVE ET À UNE MANIFESTATION LE MÊME JOUR
DEVANT BERCY, À PARTIR DE 11 H.

MORTS AU TRAVAIL : UN NIVEAU RECORD EN 2023 !

Depuis dix ans, le nombre de décès au travail ne cesse d'augmenter, selon le rapport annuel de la Caisse nationale de l'Assurance-maladie. Les secteurs du BTP et des transports sont les plus touchés.

En 2023, **759 personnes ont perdu la vie à la suite d'un accident du travail** : ce sont les chiffres du rapport annuel de la Caisse nationale de l'Assurance-maladie sur les risques professionnels, publié le vendredi 13 décembre. **C'est 21 de plus qu'en 2022, année qui avait pourtant déjà marqué un record.**

Depuis dix ans, le nombre de morts au travail ne cesse d'augmenter. Si les malaises demeurent la cause de plus de la moitié des cas, l'Assurance-maladie note que « *les décès dus à une cause externe identifiée poursuivent leur progression, passant de 176 cas en 2022 à 193 cas en 2023* ».

Le rapport ajoute que 332 décès sont survenus après un accident de trajet (entre le domicile et le lieu de travail) et 196 après une maladie professionnelle, ce qui porte le total à 1 287 décès. Mais comme chaque année, ces chiffres ne sont que partiels : ils ne concernent que les salariés affiliés au régime général, et **excluent de fait la fonction publique, les agriculteurs, les chefs d'entreprise et les microentrepreneurs.**

Les moins de 25 ans touchés !

Les transports et le BTP restent les secteurs d'activité les plus touchés par la mort au travail, **mais deux catégories englobant l'intérim et les services (action sociale, santé, nettoyage, banques, assurances, administrations...) présentent une hausse inquiétante de 11 %.**

Concernant les causes, un quart des décès sont imputables au risque routier, 17 % à 19 % à des situations de manutention manuelle, 15 % à des chutes de hauteur. Les moins de 25 ans sont aussi toujours touchés, puisque 33 d'entre eux ont perdu la vie au travail en 2023.

SAUPIQUET À QUIMPER (FINISTÈRE) : LA DERNIÈRE USINE VA FERMER, 153 SALARIÉ-ES PRIÉS DE "RESTER CHEZ EUX DANS L'ATTENTE DE LA LETTRE DE LICENCIEMENT" !

La dernière usine Saupiquet de France, basée à Quimper, dans le Finistère, a fermée ses portes vendredi 20 décembre 2024. L'entreprise qui produisait des conserves de maquereaux et de sardines, est concurrencée par les marques de la grande distribution. **Les 153 salarié-es sont licenciés, et les 70 intérimaires, les premiers à partir le jeudi 19 décembre.**

La fermeture avait été annoncée en juin par le groupe italien *Bolton Food*, propriétaire de l'usine. "Ce projet est la conséquence de la baisse du marché des conserves de poissons en France et en Europe qui a entraîné, pour Bolton Food, des baisses de volumes de ventes et de production qui se traduisent par des résultats négatifs", avait précisé le groupe, au moment de l'annonce.

Une usine qui fonctionnait encore avec quatre lignes, pour produire des conserves de maquereaux et de sardines. Une production délocalisée au Maroc et en Espagne, où les machines de l'usine de Quimper vont être envoyées après leur arrêt.

Si un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) a été signé le 19 septembre, **que la CFDT a qualifié de "correct"**, et que les salarié-es sont accompagnés par un cabinet de reclassement, Valérie Bonder déléguée syndicale CFDT insiste sur le fait que les 153 salariés **"perdent leur travail"**. **"Il ne faut pas simplement parler des indemnités"**, souligne-t-elle !!!

MASSEY-FERGUSON À BEAUVAIS (OISE) : LA PRODUCTION SUSPENDUE UN MOIS CHEZ LE FABRICANT DE TRACTEURS !

Dans la tourmente depuis plusieurs semaines, le producteur de tracteurs beauvaisien suspend sa production entre le 20 décembre et le 20 janvier. Un mois d'arrêt, signe que le marché mondial du machinisme agricole est dans le dur.

ATTEINTE À LA LIBERTÉ DE LA PRESSE ET À LA LAÏCITÉ !

Palais de justice d'Aix-en-Provence !

Mercredi 18 décembre, nous avons appris avec stupeur qu'une étudiante en journalisme s'était vu refuser illégalement l'accès à une cour d'assises par un policier, en raison de son voile. Le 25 novembre dernier, cette étudiante du master de l'Ecole de journalisme et de communication d'Aix-Marseille (EJCAM) participait à un module pédagogique avec ses camarades de promotion au palais de justice d'Aix-en-Provence. Alors qu'elle s'apprêtait à assister à une audience publique de la cour d'assises, un agent des forces de l'ordre lui a refusé l'entrée, prétendant que le port du voile y était interdit, ce qui est illégal, comme l'ont dénoncé l'Association des journalistes antiracistes et racisé·e·s (AJAR), Prenons la Une, Femmes journalistes de sport, Presse papiers et Youpress, dans un communiqué commun publié le 18 décembre.

Choquée, Hanae s'est rendue à la cour d'appel, où d'autres élèves avaient choisi d'aller et où elle n'a pas rencontré le même problème de filtrage à l'entrée. La direction de l'Ejcam et ses enseignants ont évidemment soutenu leur

étudiante. La directrice de l'école a écrit à la présidente du tribunal, au procureur et au préfet. La présidente de la cour d'assises a assuré qu'une formation contre les discriminations sera proposée à tout le personnel du tribunal. Hanae souhaite d'ailleurs que cette affaire ne soit pas individualisée et qu'elle «*serve à tout le monde* », dans la lutte contre toutes les formes de discrimination, notamment professionnelles. Les syndicats de journalistes SNJ, SNJ-CGT et CFDT Journalistes dénoncent cette discrimination islamophobe, contraire à la loi sur la laïcité et cette atteinte à la liberté de la presse au sein d'une institution judiciaire. Nous espérons vivement que la formation promise sur la lutte contre les discriminations au sein du tribunal sera bien assurée.

UNE VASTE REDISTRIBUTION DES RICHESSES... VERS LE HAUT ou LES CHIFFRES VERTIGINEUX DU CAC 40 DEPUIS 2020 !

Entre début 2020 et fin 2023 (derniers chiffres disponibles), les groupes du CAC 40 ont engrangé 486 milliards d'euros de profits. C'est 333 millions d'euros par jour, un milliard d'euros tous les trois jours.

Après le ralentissement de 2020 dû aux confinements (avec 35 milliards d'euros de bénéfices tout de même), les groupes du CAC40 ont connu trois années de superprofits autour de 150 milliards d'euros.

486 milliards d'euros, cela correspond à peu près aux dépenses de l'État français en 2024. Pour rappel, le déficit budgétaire s'élève cette année à **163 milliards d'euros.**

230 millions d'euros par jour pour les actionnaires !

Sur la même période de 4 ans, **le CAC 40 a reversé 246 milliards d'euros à ses actionnaires** sous forme de dividendes. L'année 2023 a vu un record historique de dividendes versés avec **74 milliards d'euros.**

Dans le même temps, les groupes du CAC 40 ont racheté leurs actions, toujours pour gratifier leurs actionnaires, à hauteur de 90 milliards, avec là aussi un record en 2023 avec plus de 30 milliards d'euros.

Autrement dit, sur ces quatre années, **le CAC 40 a consacré 336 milliards d'euros à ses actionnaires, soit 230 millions d'euros par jour.**

Plusieurs piliers du CAC 40, dont Michelin et ArcelorMittal, ont annoncé de nouvelles suppressions d'emploi en 2024 qui vont toucher notamment la France.

Sur la même période de quatre ans, les groupes du CAC 40 ont consacré plus **d'un milliard d'euros à rémunérer leur quarante patrons.** Leur rémunération moyenne a augmenté **de 48% entre 2020 et 2023, passant de 4,8 à 7,2 millions d'euros annuels.**

Dans le même temps, **la France a versé 200 milliards d'euros par an (entre 157 et 223 selon les modes de calcul), soit 800 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises en quatre ans.**

Les prix à la consommation ont augmenté de **12,8% en moyenne et beaucoup plus pour les couches sociales défavorisées.**

Les petites et moyennes entreprises subissent elles aussi la crise, et plusieurs sous-traitants et fournisseurs des grands groupes en France sont contraints de fermer.

Une vaste redistribution des richesses... au profit des grandes entreprises et de leurs actionnaires !!!

FACE AUX SUPPRESSIONS D'EMPLOIS : LES SALARIÉS D'ARCELORMITTAL, VALEO ET REIMS AEROSPACE FONT FRONT COMMUN !

Des dizaines de salariés des entreprises *ArcelorMittal*, *Valeo* et *Reims Aerospace* se sont rassemblées pour la première fois afin de dénoncer les plans sociaux en cours ou à venir dans le bassin industriel rémois.

C'était un rassemblement inédit qui devrait en appeler d'autres en 2025. Pour la première fois ce samedi 21 décembre, des salariés d'*ArcelorMittal*, *Valeo* ou encore *Reims Aerospace* se sont donné rendez-vous en matinée place d'Erlon, près de la fontaine de la Solidarité, pour dénoncer les suppressions de postes annoncées le mois dernier dans leurs entreprises.

En résumé, rappelons que l'usine rémoise d'*ArcelorMittal*, deuxième groupe sidérurgique mondial, doit fermer en juin 2025, ce qui laissera 113 des 200 salariés sur le carreau (seuls les postes administratifs sont préservés). Chez l'équipementier automobile *Valeo*, on déplore la suppression de 97 des 323 emplois du site rémois. Quant à *Reims Aerospace* où travaillent 75 salariés, le sous-traitant aéronautique a été placé en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de Reims.

C'est très compliqué mentalement pour les salariés qui ont appris ça avant les fêtes de Noël » !

« Il va être compliqué de reclasser toutes ces personnes, *s'inquiète le délégué syndical chez Valeo à Reims, où les négociations avec la direction auront lieu dès janvier 2025.* C'est très compliqué mentalement pour les salariés qui ont appris ça avant les fêtes de Noël. Et par effet boule de neige, ça va aussi menacer par la suite nos intérimaires et prestataires ».

Pour la déléguée syndicale chez *ArcelorMittal*, la situation est dramatique pour les salariés qui vont devoir quitter l'usine où ils sont nombreux à avoir travaillé toute leur carrière : « *Ils ont connu de nombreuses restructurations, ils ont toujours tout supporté et là, ils perdent tout. On veut des mesures dignes pour les salariés qui ont consacré*

leur vie à ArcelorMittal, une meilleure indemnité supra-légale par exemple. On sait qu'on n'arrivera pas à revenir sur la décision de fermeture du site » !

APPLI À AMIENS (SOMME) : GRÈVE DANS LE B.T.P, ENTRE CRISE ÉCONOMIQUE ET DÉSHUMANISATION DU TRAVAIL !

Le 20 décembre, dans la zone industrielle d'Amiens-Nord, une vingtaine de salariés de l'entreprise de BTP *Appli* se sont mis en grève. À quelques jours de Noël, cet élan de révolte est d'autant plus significatif qu'aucun d'entre eux n'avait jusque-là rejoint un syndicat. Ce n'est pas seulement une question de salaires, mais un cri de détresse face à des conditions de travail de plus en plus dégradées et une absence de reconnaissance qui dépasse les frontières de l'entreprise.

Depuis plusieurs années, les ouvriers subissent une pression croissante. Bien qu'ils aient toujours répondu présents, le rythme de travail est devenu insoutenable. Les chantiers se succèdent à un rythme effréné, avec des exigences sans fin, mais aucune prise en compte des réalités du terrain. Les imprévus ne sont jamais intégrés dans les plannings, et la moindre pause semble désormais un luxe. L'intensification de la charge de travail, sans compensation ni reconnaissance, a engendré un climat de stress et d'épuisement. Cette pression constante, combinée à une gestion de plus en plus déconnectée de la réalité, a fini par faire exploser le ras-le-bol des salariés. Les conditions de travail se sont considérablement détériorées. Un chantier, à la base un simple projet, s'est transformé en une course contre la montre. Les journées commencent tôt, parfois à 6h du matin, et se terminent après 20h, avec des déplacements fréquents sur des sites distants de plus de 100 km. Et pourtant, ces heures de transport ne sont pas comptabilisées comme du temps de travail. Pire, les compensations financières proposées restent dérisoires, loin de couvrir la fatigue physique et mentale accumulée. Les ouvriers se sentent invisibilisés, leurs efforts non reconnus et leur travail réduit à une simple mécanique de production.

Mais les revendications vont bien au-delà du salaire. Ce que les grévistes demandent, avant tout, c'est le respect dans sa globalité. Ils veulent retrouver un cadre plus humain, où le temps de travail est respecté et où des pauses sont possibles sans risquer de se faire rappeler à l'ordre. Ce qui les choque, au-delà du manque de reconnaissance financière, c'est l'absence totale de prise en compte de leur bien-être. Les primes ne correspondent jamais à un véritable investissement de l'entreprise. Les promesses de réajustement salarial sont souvent restées lettre morte... Ce conflit met en lumière un problème systémique : la déconnexion entre les dirigeants et les travailleurs : d'un côté, des employés, fatigués de l'absence de reconnaissance et de l'intensification continue des exigences ; de l'autre, une direction qui défend l'augmentation des salaires de 10 % sur trois ans et la mise en place d'une prime de partage de la valeur. La gestion des ressources humaines est de plus en plus déshumanisée, et les conditions de travail se dégradent de manière inquiétante. Le malaise est profond, et les ouvriers sont désormais prêts à se battre pour ce qui leur semble être leur droit le plus élémentaire : être traités avec dignité.

Au terme des premières négociations, aucune avancée concrète n'a été obtenue. La grève continue, avec un nouveau mouvement reconductible prévu pour le mois de janvier. Ce combat, qui se joue dans les murs de l'entreprise *Appli*, incarne une lutte beaucoup plus large. Il s'agit d'un combat contre la déshumanisation d'un système économique qui semble avoir oublié que les travailleurs ne sont pas de simples outils de production. **La dignité des ouvriers n'a pas de prix, et ils sont prêts à défendre ce droit coûte que coûte.**

VENCOREX / LE PONT DE CLAIX (ISÈRE) : APRÈS 63 JOURS DE GRÈVE, LA CGT, APRÈS CONSULTATION DES GRÉVISTES, A SIGNÉ UN NOUVEAU PROTOCOLE DE FIN DE CONFLIT !

- La prime supra-légale de 40.000€ est assurée pour l'ensemble des salariés qui subiraient un licenciement économique, y compris les salariés de Chloralp ou de la Holding, d'ici à fin 2025. Cette prime nette, ne sera ni soumise à cotisation ni à impôt. Les avocats de Vencorex ont pris contact avec l'avocate du CSE pour commencer à discuter des modalités de mise en œuvre de cette prime.

- La CGT a obtenu le versement de la surcote de 25% du salaire brut de base pour tous les salariés à compter du 1er février et pas seulement pour les salariés qui resteront après la première vague de licenciement. La mise en sécurité des installations potentiellement non reprises démarrant avant les premiers licenciements, la CGT a estimé que ceux-ci devaient également pouvoir en bénéficier.

- La CGT a également fait inscrire que la direction n'engagerait aucune poursuite contre les salariés pour les dégradations qui auraient pu avoir été commises pendant la période de grève.

- *La grève est donc levée, mardi 24 décembre. Les salariés volontaires ont jusqu'à la fin de la semaine pour débarrasser le piquet de grève.*

- La direction s'est également engagée oralement auprès des délégués syndicaux à ce que les ateliers Bulles et Chlore/Soude ne démarrent effectivement les opérations de mise en sécurité qu'à partir du 2 janvier.

Malgré la levée de la grève, le CGT continuera à défendre la sauvegarde des emplois. Les salariés seront certainement appelés à devoir de nouveau se mobiliser en janvier.

L'offre de Borsodchem n'est toujours pas satisfaisante en l'état, ne garantissant pas l'avenir de la plateforme. Vos élus continueront à défendre l'amélioration de l'offre de reprise. La nationalisation continue de faire son chemin auprès des élus de l'assemblée, nous continuerons de porter cette revendication auprès du nouveau gouvernement, convaincus de la nécessité de sauvegarder toutes les activités de Vencorex.

*En attendant, bravo à tous ceux qui se sont mobilisés depuis le 23 octobre ! Ces avancées sont les vôtres !
La lutte n'est pas terminée !*

AIDEZ NOUS, SOUSCRIPTION NATIONALE

Nous ne disposons d'aucun financement officiel, ni d'aucune autre ressource que celle que nous procurent les dons de nos adhérents, de nos sympathisants, de nos amis.

Nous savons que nous pouvons compter sur vous.

Souscrivez et faites souscrire autour de vous

Chèques libellés à : Parti Révolutionnaire COMMUNISTES envoyer à :
Communistes 27, boulevard Saint Martin 75003 Paris (attention au changement d'adresse)

Vos dons pourront être déclarés aux impôts pour obtenir un dégrèvement